

DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le premier octobre deux mille vingt à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-quatre septembre deux mille vingt, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, M. BETHUS Jacky, Mme MILCENT Anne, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, M. PALVADEAU Christian, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. PORTOLEAU Pascal, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, Mme Diane ROBERT DUTOUR, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle et M. HOREAU Vincent.

Absentes et avaient donné procuration :

Mme LOZET Christél, Mme RIVIÈRE Amélie

A été élue secrétaire :

Mme Diane ROBERT DUTOUR

Service Urbanisme

DÉLIBÉRATION N° 2020_064 DU 01/10/2020

OBJET : Concession d'aménagement – Lotissement le Hameau d'Orouet – Approbation du compte-rendu annuel 2019

VU les articles L300-4 et L300-5 du Code de l'urbanisme ;

VU les articles L 1523-1, L1523-2, L1523-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2017_36 du 11 avril 2017 portant création d'une opération d'aménagement sur les parcelles BX n°68, 69, 174 et 175 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2017_57 du 5 juillet 2017 désignant la SAEML ORYON comme concessionnaire de l'opération d'aménagement du lotissement le Hameau d'Orouet ;

VU le compte-rendu annuel 2019 à la collectivité ;

Rapporteur : Alain ROUSSEAU, adjoint au Maire

EXPOSÉ

La Ville a confié, par une concession d'aménagement, la réalisation d'un lotissement dénommé Le Hameau d'Orouet, à la SAEML ORYON. Chaque année, celle-ci doit établir un compte rendu annuel à la collectivité locale, document soumis à l'approbation du Conseil municipal.

L'aménagement porte sur une superficie de 1,09 hectare et la totalité du foncier est maîtrisée. Le projet a pour vocation la réalisation de 23 logements maximum, dont 16 à 18 lots libres et un îlot de 5 logements à vocation sociale, ainsi que l'extension du parking de l'école publique.

Les travaux de viabilisation débuteront au 1^{er} trimestre 2021 et la commercialisation au 4^{ème} trimestre 2020.

DÉCISION

Envoyé en préfecture le 09/10/2020

Reçu en préfecture le 09/10/2020

Affiché le

ID : 085-218502342-20201001-2020_064-DE

SLO

Saint-Jean-de-Monts

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 23 voix pour et 6 abstentions :

- **APPROUVE** le compte rendu annuel à la collectivité locale 2019 de l'opération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 2 octobre 2020

Le Maire,



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.